



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22326
4 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 4 MARS 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU PARAGUAY
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué publié le
28 février 1991 par le Ministère des relations extérieures du Paraguay au sujet du
cessez-le-feu dans le golfe Persique et de la libération du Koweït.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Genaro V. PAPPALARDO

ANNEXE

Communiqué du Ministère des relations extérieures du Paraguay,
daté du 28 février 1991

Le Ministère des relations extérieures du Paraguay note que le Gouvernement de son pays se félicite de la cessation des hostilités dans le golfe Persique et de la libération de l'Etat du Koweït. Il réaffirme en même temps qu'il appuie toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant ledit conflit, qui ont permis de rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït. Il est convaincu que des efforts menés dans le cadre de l'ONU, conformément à la Charte et aux principes du droit international, permettront d'instaurer une paix juste et durable dans la région.
